

Mise à jour : 16 septembre 2020

PROJET PEDAGOGIQUE SCOLAIRE PRIMAIRE 2020

Protocole COVID-19



ESPACE AQUALUDIQUE LE TRITON

Espace Aqualudique LE TRITON
Avenue du Chaintreau
85290 Mortagne sur Sèvre



Communauté de Communes
Pays de Mortagne
85130 Chanverrie

PREAMBULE COVID :

L'organisation des créneaux scolaires de l'Espace Aqualudique LE TRITON s'articule autour de plusieurs références connues :

- Projet Pédagogique Scolaire Primaire
- Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours
- Le Règlement Intérieur
- Protocole de Nettoyage

Cependant, la Communauté de Communes du Pays de Mortagne se doit d'exercer une nouvelle organisation et une adaptabilité au regard de la situation sanitaire qui impact la France et nécessite la mise en œuvre d'un ajustement de chaque référence.

Notre objectif est de conserver les éléments pertinents et existants de nos références et d'y apporter les modifications nécessaires pour :

- Organiser les conditions d'accès dans le respect des normes en matière sanitaire et de distanciation.
- Mettre en œuvre un protocole d'hygiène adapté
- Préciser les procédures existantes et nouvelles

L'application du PROTOCOLE SANITAIRE - GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19 A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2020-2021 du Ministère de l'Education Nationale ainsi que les recommandations de l'Inspection Académique est obligatoire et devra être mis en place et contrôlé par l'enseignant présent.

Après lecture de ces modifications et des contraintes, nous vous invitons à revoir en équipe l'ajustement du volume d'acceptation des élèves au sein de vos créneaux.

Voici quelques solutions envisageables :

_ Créneau occupé par deux classes :

Prévoir des contraintes de temps en entrée et en sortie au risque de diminuer le temps d'activité surtout pour les CP et CE.

_ Créneau occupé par une classe :

- Choix d'une classe pour le cycle entier.
- Découpage du cycle en 2 x 5 séances par classe.
- Une séance évaluation pour tous les élèves puis privilégier le cycle pour les élèves non-autonomes ou n'ayant pas acquis les compétences du « savoir-nager ».

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne se réserve le droit d'imposer une restriction du volume d'acceptation des élèves en fonction des conditions techniques, humaines et du contexte sanitaire local.

I. Cadre Officiel de la natation scolaire :

a) Pourquoi un projet pédagogique :

Ce projet pédagogique répond à une double exigence :

- Institutionnelle relative à la circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 parue au B.O.E.N. n°34 du 12 octobre 2017 et relative à la natation et son enseignement dans le premier et second degré.
- La volonté de tous les acteurs (professeurs des écoles, maîtres-nageurs et intervenants bénévoles) d'œuvrer aux bénéfices des élèves et l'apprentissage dans les activités aquatiques.

b) Le cadre institutionnel :

Les références institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire ce projet sont les suivantes :

- Socle commun de connaissances, compétences et de culture - décret n°2015-372 du 31 mars 2015 paru au B.O. n°17 du 23 avril 2015
- Programme d'enseignement de l'école primaire. B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015
- Circulaire « Enseignement de la natation » n°2017-127 du 22-8-2017 - B.O. n°34 du 12 octobre 2017
- Attestation du « Savoir nager » Arrêté du 9 juillet 2015 J.O. du 11 juillet 2015

c) Ce qu'il faut retenir :

1) Surveillance des activités de natation :

La surveillance est obligatoire pendant toute la durée des activités de natation. Elle est assurée par un personnel qualifié titulaire d'un des diplômes conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur. Le surveillant est exclusivement affecté à la surveillance et à la sécurité des activités et, par conséquent, ne peut pas remplir une mission d'enseignement.

Cependant, les acteurs présents lors des séances de natation scolaire doivent rester vigilants pour l'ensemble des groupes.

Aucun élève ne peut accéder aux plages et aux bassins en l'absence de surveillance.

2) L'encadrement :

• **Règles générales :**

L'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles, appelés encadrants.

Les encadrants bénévoles sont agréés par l'Inspection Académique (Ecoles publiques) ou par le chef d'établissement (Ecoles privées) après vérification de leurs

compétences (test d'aptitude en milieu aquatique pour les encadrants non professionnels) et de leur honorabilité (accès au Bulletin N° 3 du casier judiciaire). Ces encadrants peuvent selon le cas :

- Assister l'enseignant dans les activités que celui-ci conduit avec un groupe d'élèves.
- Prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie. Dans ce cas, ils assurent la surveillance du groupe et remplissent une mission d'animation d'activités (parcours, ateliers, jeux guidés, etc.) selon les modalités fixées par l'enseignant.

Des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Taux d'encadrement pour les groupes classe constitué d'élèves d'élémentaire :

- _ Moins de 30 élèves : 2 encadrants dont l'enseignant
- _ Plus de 30 élèves : 3 encadrants dont l'enseignant

Le port du masque est obligatoire pour les enseignants, les encadrants et les accompagnateurs y compris pendant la séance.

Le masque pourra être enlevé pendant le cours uniquement pour les encadrants dans l'eau mais ils veilleront à respecter systématiquement les règles de distanciation sociale qui s'appliquent.

L'utilisation de gel hydro alcoolique doit être envisagée à chaque fois qu'il sera nécessaire.

Le port du masque est aussi obligatoire pour les accompagnateurs qui n'ont pas de groupe en charge lors de la séance.

- ***Rôles des AVS (auxiliaires de vie scolaire)***

Les AVS apportent une aide complémentaire à l'encadrement nécessaire. Ils ne peuvent être considérés comme des encadrants et conduire des activités d'enseignement. Ils peuvent encadrer et accompagner des élèves en situation de handicap dans l'eau en présence des personnes chargées de l'encadrement et de l'enseignant

Objectif : optimiser l'autonomie et la sécurité affective du/des enfant(s) durant l'activité

3) Les apprentissages :

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'Education Physique et Sportive. Cet apprentissage commence à l'école primaire, prioritairement en cycle 2 (CP, CE1 et CE2). Il est cependant vivement conseillé de le poursuivre en cycle 3 si les capacités d'accueil de l'établissement de bains le permettent.

Au cycle 2, l'apprentissage se poursuit par des temps d'enseignement progressif et structuré, afin de permettre la validation des attendus de la fin du cycle notamment « se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion ».

Au cycle 3, la natation fera l'objet, si possible, d'un enseignement à chaque année du cycle. Une évaluation organisée avant la fin du CM2 permet de favoriser la continuité pédagogique avec le collège et notamment de garantir la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » en proposant aux élèves qui en ont besoin les compléments de formation nécessaires.

- ***L'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN)***

Elle est définie par l'arrêté du 9 juillet 2015 (MENE1514345A) ; elle est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou sixième. Cette attestation, délivrée par le directeur de l'école ou le principal du collège, est signée par le professeur des écoles et un professionnel qualifié à l'école primaire, ou par le professeur d'Education Physique et Sportive au collège.

- ***Le certificat d'aisance aquatique :***

Ce test peut être préparé et passé dès le cycle 2 et, lorsque cela est possible, dès la grande section de l'école maternelle. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre scolaire et extra-scolaire.

II. La Natation Scolaire à l'Espace Aqualudique Le Triton :

La Communauté de Communes du Pays de Mortagne a fait le choix d'accueillir uniquement les enfants de primaire et de mettre à disposition deux maîtres-nageurs pour l'encadrement des activités aquatiques.

a) L'accueil des élèves et les règles d'hygiène et de sécurité à respecter :

1) L'arrivée à la piscine :

- ***Le Hall d'accueil :***

L'accès au hall d'accueil ne sera possible que pour une classe (merci de privilégier le niveau le plus faible).

La seconde classe (les plus grands) pourra patienter sous le porche près de la porte de service infirmerie en cas d'intempérie.

Dans le hall d'accueil, l'enseignant compte les élèves lors du passage des portiques PMR et inscrit le nombre sur le registre situé sur le bureau d'accueil.

Les élèves doivent retirer leurs chaussures dans la zone de déchaussage et les regrouper dans le même meuble à chaussures.

Les enfants porteurs de verrues doivent enfiler leurs chaussons de protection dans cette zone sans que leurs pieds ne contaminent le sol.

Les élèves doivent se laver les mains avant d'accéder aux vestiaires soit au niveau du lavabo de l'accueil (garçons) soit au niveau du lavabo de l'espace beauté (filles).

Le passage aux tripodes est interdit.

- **Les vestiaires :**

L'accès aux vestiaires ne sera possible que pour une classe.

La première classe aura accès aux vestiaires collectifs et pourra laisser ses effets personnels dans le vestiaire.

La seconde classe pourra accéder aux cabines individuelles uniquement lorsque la première classe sera en intégralité dans les vestiaires collectifs.

Les élèves devront se changer dans une cabine individuelle (de 1 à 19) et devront mettre les effets personnels dans un casier dans une zone réservée à la classe.

L'accès aux vestiaires se fait **pieds nus**. Deux vestiaires seront attribués à chaque groupe scolaire. Les vêtements devront être suspendus et rien ne doit être laissé au sol afin d'assurer la continuité du nettoyage.

Des cabines individuelles de 20 à 23, seront aussi mises à disposition pour les accompagnateurs et les enseignants. L'ensemble des effets personnels devra être conditionné dans un casier. Les personnes souhaitant utiliser le système de verrouillage devront se munir d'une pièce d'1 euro ou d'un jeton type caddie et seront responsables de leur clé de verrouillage.

~~Les vestiaires individuels sont réservés à l'enseignant ou aux parents accompagnateurs.~~

- **Avant l'accès au bassin :**

L'accès aux tribunes se fera classe par classe.

Toutes les personnes qui entrent sur le bassin doivent être vêtues d'une tenue de sport, autre que leur tenue de ville, même s'ils ne se baignent pas.

Pour des raisons d'hygiène, le port de caleçon, short, jupette ou lycra de bain est interdit.

Les chewing-gums sont également interdits.

Le port du bonnet de bain est obligatoire.

L'usage de lunettes de natation est conseillé.

Les élèves sont invités à se rendre aux toilettes et à se moucher avant d'aller sur les bassins. **Le passage à la douche savonnée ainsi que le passage par le pédiluve est obligatoire** avant d'entrer sur le bassin.

Lors de la première séance, la douche pourra être prise après le comptage des élèves, la présentation de l'organisation de l'activité et la répartition des groupes.

2) L'accès aux bassins :

- ***Entrée sur le bassin :***

Le comptage des élèves doit distinguer les baigneurs et les accompagnateurs (enseignants, parents et élèves dispensés). Nous conseillons pour des raisons de sécurité d'éviter la venue des élèves dispensés.

Le nombre est inscrit par l'enseignant sur le registre de suivi des groupes.

Les élèves doivent s'asseoir dans les gradins **en respectant les consignes de distanciation habituelle** et attendre les consignes de début de séance **dans le silence**.

- ***Croisement des classes :***

L'entrée sur le bassin se fait avant que le groupe précédent l'ait quitté.

L'enseignant précède ses élèves et les fait s'asseoir dans les gradins.

L'enseignant pourra récupérer le matériel dont il a besoin à partir du moment où la surveillance est assuré par un adulte agréé.

- ***Sortie de bassin pour WC :***

Aucun élève ne doit être envoyé aux toilettes sans être accompagné (cycle 2) ou sans être surveillé par un adulte (cycle 3). Il doit ensuite repasser sous la douche et par le pédiluve afin de se débarrasser d'éventuelles souillures.

Le lavage des mains est obligatoire avant et après le passage aux sanitaires

3) Fin de séance et sortie définitive :

- ***Sortie de bassin définitive (en fin de séance) :***

Chaque sortie du bassin de l'ensemble des élèves, en fin de séance, constitue un exercice à lui seul. Cette évacuation est signalée par un signal sonore : **3 coups de sifflet**. Tous les adultes présents veillent à l'efficacité maximale de cet exercice. Le rassemblement est effectué devant les gradins. Le petit matériel est alors rangé et les élèves rassemblés ensuite devant le pédiluve pour comptage.

- ***Sortie en cas d'urgence (en cours de séance) :***

En cas de nécessité, une évacuation est signalée par un signal sonore : **3 coups de sifflet**. Tous les adultes présents veillent à l'efficacité maximale de cette évacuation. Le rassemblement est effectué à l'extérieur de la piscine si les circonstances l'exigent ou pour le moins devant la porte de sortie d'urgence la plus proche. Les groupes suivent ensuite les directives du personnel de la piscine en référence au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours disponible à l'accueil.

- **Retour aux vestiaires :**

L'accès aux douches ne sera possible que pour 14 élèves en même temps en évitant le mélange des classes. La présence d'un adulte à l'entrée est indispensable pour la régulation du flux.

Le second groupe classe devra patienter dans les tribunes ou avant le pédiluve mais les classes ne pourront pas être mélangées.

Le retour dans les vestiaires s'effectue dans le calme après la vérification du nombre d'élèves et l'inscription de ce nombre total en sortie avec signature sur le registre.

- **Comptage en sortie :**

De retour dans le hall d'accueil, les élèves se rechaussent (les enfants porteur verrues ne retirent leurs chaussons qu'à cet instant). Les élèves sont alors comptés une dernière fois et notés à nouveau sur le registre.

Les élèves devront sortir rapidement de l'accueil accompagnés d'un encadrant. Les élèves devront être regroupés par classe à l'extérieur de la piscine

4) L'hygiène cutanée à surveiller :

Avant de venir à la piscine, il importe que les élèves vérifient leurs voûtes plantaires avec leurs parents afin de déceler d'éventuelles verrues.

Si tel est le cas, il faudra les traiter avant le cycle de piscine et faire porter des chaussons à l'élève.

Les élèves présentant des lésions cutanées (molluscum) ou des boutons (purulents) de nature à infecter le milieu aquatique n'accéderont à l'eau qu'après avis du maître-nageur. Un avis médical pourra être demandé. En cas de doute, le principe de précaution sera privilégié selon les directives de la direction.

5) La surveillance et comptage des élèves :

- **Surveillance**

Durant les séances, trois maîtres-nageurs sont présents sur le bord des bassins dont un affecté à la surveillance des bassins. Ce dernier assure la sécurité et la surveillance exclusive de la séance. Il peut être amené, le cas échéant, à intervenir en cas de petite blessure et prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident. (Évacuation des bassins, POSS...).

C'est le maître-nageur qui est chargé de la surveillance qui donne le signal d'évacuation en fin de séance.

Rappel : la surveillance doit concerner l'ensemble des acteurs présents.

- **Comptage des élèves**

Le comptage des élèves est permanent et relève de la responsabilité de tous les adultes présents sur le bassin, assurant la surveillance et l'enseignement des activités de natation scolaire.

Ainsi, il est recommandé à chaque adulte en charge d'un groupe de garder tous ses élèves dans son champ visuel et de les compter régulièrement.

6) Protocole sanitaire

Du personnel d'accueil et d'entretien est mis à disposition pour l'encadrement de la circulation des élèves au sein des vestiaires. Une désinfection des cabines, des vestiaires, des casiers, des sanitaires et des douches sera effectuée entre chaque classe. Ces temps de désinfection pourront engendrer des temps d'attente plus ou moins long notamment à l'accueil en entrée ou au niveau des douches en sortie.

b) Organisation du cycle d'apprentissage :

1) Organisation matérielle :

- ***Les bassins***

Les bassins disponibles sont :

- _ la pataugeoire (profondeur maxi 0,30m)
- _ le bassin d'apprentissage (profondeur de 0,40m à 1,10m)
- _ le bassin sportif (profondeur de 1,10m à 2,20m)
- _ le bassin de réception et la rivière (profondeur 1,10m).

Ces 4 bassins sont utilisables simultanément.

- ***Le matériel pédagogique***

L'aménagement matériel des zones de travail est évolutif au cours du cycle. Ceci afin de permettre la progression des apprentissages passant d'espaces de travail plus restreint, ludiques et sécurisés (lignes d'eau, tapis, cage ou toboggan) à des espaces plus vastes favorisant les déplacements autonomes et sur de plus longues distances. Cet aménagement est bien sûr librement modifiable selon les modalités souhaitées par l'enseignant. Du matériel supplémentaire peut ainsi être installé à sa demande. Il est installé par défaut avant l'arrivée des classes selon les plans en annexe.

2) Déroulement du cycle

- ***Séance 1 : Evaluation diagnostique :***

Cette évaluation diagnostique vise à répartir les élèves dans des groupes de niveau pour la suite du cycle.

Le tableau d'évaluation (cf. annexes) est à préparer au préalable en classe en questionnant les enfants ou en/faisant parvenir un questionnaire simple aux parents.

Est-ce que votre enfant a peur de l'eau ?

Est-ce que votre enfant sait nager ?

Est-ce que votre enfant a déjà pris des cours de natation ?

L'idée est de faire des pré-groupes qui permettront une évaluation rapide lors de cette première séance.

Dans la mesure du possible, il est demandé de fournir deux fiches d'évaluation-diagnostic prérempli par groupe. Chaque groupe pourra être réévalué par les MNS.

Les groupes en attente seront pris en charge par les enseignants et les parents. Les fiches seront restituées à la fin de la séance avec les changements éventuels.

- **Séances 2 à 5 : Parcours aménagés : (cf. plan séances 2 à 5) :**

Le travail est préférentiellement conduit en ateliers.

De manière générale, le concept retenu pour le projet pédagogique est d'utiliser les compétences du MNS pour les groupes en difficulté.

- **Séances 5 à 9 : Travail en zones : (cf. plan séances 6 à 9) :**

Il s'agit d'ouvrir les espaces de travail pour favoriser la consolidation des savoir-faire et les déplacements sur de plus longues distances. Les évaluations finales ont lieu lors de la séance 9.

- **Séance 10 : Parcours libre :**

Un parcours sera mis en place par les MNS et les enfants seront en évolution libre.

c) Aspects pédagogiques :

1) Préconisation d'encadrement des groupes selon leur niveau :

Suite aux évaluations diagnostic de la première séance et afin de répondre au mieux aux objectifs de fin de cycle ainsi qu'aux besoins de chaque enfant, les groupes pourront être répartis de la façon suivante :

- **Pour les élèves du cycle 2 :**

- les nageurs peuvent être encadrés par des parents en toute sécurité et en orientant la pédagogie vers le renforcement des savoir-faire.
- les non nageurs à l'aise peuvent être encadrés par un maître-nageur afin d'atteindre les objectifs de fin de cycle.
- les non nageurs moins à l'aise peuvent être encadrés par l'enseignant dans un environnement affectif rassurant en familiarisant l'élève avec le milieu aquatique.

- **Pour les élèves du cycle 3 :**

- Les nageurs peuvent être encadrés par des parents ou des enseignants en toute sécurité et en orientant la pédagogie vers le renforcement des savoir-faire.
- Les non-nageurs peuvent être encadrés par un maître-nageur afin d'atteindre les objectifs de fin de cycle.

2) Que doivent apprendre les élèves pour « savoir nager » ?

Se déplacer dans l'eau suppose une modification fondamentale du fonctionnement habituel du « terrien ».

Cela se traduit en conséquence par des répercussions importantes au niveau :

- de l'équilibre
- de la propulsion
- de la respiration

L'apprentissage de la natation va donc remettre en jeu toutes les sensations et réflexes liés à ces trois systèmes.

Ainsi, la motricité du terrien, essentiellement organisée par la verticalité du corps et des appuis rigides, devra laisser place à une motricité de nageur où le système de repères est organisé par l'horizontalité du corps, et une absence d'appuis rigides. La respiration devra également être fondamentalement réorganisée.

- ***Equilibration : S'équilibrer - Flotter dans le milieu aquatique - Se familiariser avec l'eau***

Sentir que l'eau agit sur le corps :

Importance de la poussée d'Archimède

Passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal :

- **DE** réflexes du terrien : appuis plantaires et solides, regard horizontal, équilibre labyrinthique
- **A** appuis de tout le corps et fuyant, regard vertical, réorganisation de l'équilibre labyrinthique
-

Importance de la position de la tête :

- **DE** réflexes du terrien : regard dans le sens du déplacement, membres inférieurs à l'aplomb du centre de gravité
- **A** visage dans l'eau, regard perpendiculaire au sens du déplacement

- ***Propulsion : Se déplacer***

Sentir que l'on agit sur l'eau

Passer de l'action propulsive des jambes à l'action motrice des bras

- **DE** réflexes du terrien : locomotion du train inférieur+ bras équilibrateurs
- **A** mobilisation du train supérieur + jambes équilibratrices

- ***Respiration : S'immerger - Gérer sa respiration - Adopter une respiration aquatique***

Se rendre compte du réflexe de l'apnée

Maîtriser l'apnée en durée

Passer d'une expiration réflexe à une expiration voulue :

- **DE** réflexes du terrien : inspiration / expiration
- **A** expiration volontaire forcée (faire des bulles), inspiration réflexe au bon moment

3) Situations pédagogiques à privilégier :

Quel que soit les groupes, chaque séance devra s'appuyer sur les 3 domaines cités précédemment.

- ***Pour les élèves du cycle 2 :***

Proposer des situations variées :

- D'entrée dans l'eau (par l'échelle, par le bord, en sautant, par le toboggan, avec et sans matériel de flottaison...)
- De déplacement (ventral, dorsal, avec et sans matériel)
- D'immersion (à différente profondeur, avec ou sans aide matériel...)

- **Pour les élèves du cycle 3 :**

Orienter dès que possible les situations d'apprentissage vers les compétences de l'ASSN :

- Entrée dans l'eau en chute arrière
- Passer sous un obstacle flottant
- Se déplacer sur le ventre et sur le dos sur 15 mètres
- Effectuer une sustentation verticale et une étoile dorsale

Afin d'enrichir ces différentes situations d'apprentissage, l'enseignant peut s'appuyer sur différents supports disponibles :

- Sites internet :

De nombreux supports sont disponibles en ligne mais en voici quelques-uns :

http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/?media_dl=539

<https://www.dsden85.ac-nantes.fr/vie-pedagogique/education-physique-et-sportive/textes-officiels/natation-602385.kjsp?RH=1308819939150>

<http://www2.ac-toulouse.fr/ia-eps-32/docs/natation/situations%20natation.PDF>

<http://web40.ac->

bordeaux.fr/fileadmin/pedagogie/circonscriptions/M/EPS/Natation_avec_des_eleves_debutants.pdf

<http://www.ien-argenteuil-nord.ac-versailles.fr/IMG/pdf/natation-situations-C3.pdf>

- Ouvrage :

Le fabuleux voyage de Lola (Lou Tarr et Marion Devaux)

Natation pour les 6-12 ans (B. Maury et C. Coudrier) disponible à l'Espace Aqualudique Le Triton

Afin de mieux connaître l'établissement et de mieux préparer votre cycle de natation, une visite du site est possible sur rendez-vous.

4) Evaluations :

Les évaluations peuvent avoir lieu tout au long du cycle de natation ou seulement en fin de cycle à la séance 9. Elles sont orientées vers les compétences attendues en fin de cycle.

Les maîtres-nageurs peuvent prendre en charge ces évaluations en s'appuyant sur les grilles d'évaluations présentes en annexe.

En fonction du souhait de l'enseignant, les MNS pourront délivrer en fin de cycle :

- La grille d'évaluation
- Les attestations scolaires « savoir nager » (ASSN)
- Le certificat d'aisance aquatique
- Les passeports de Natation de l'Espace Aqualudique le Triton

III. Annexes :

- 1) Fiche d'évaluation diagnostique
- 2) Grilles d'évaluation finale
- 3) Attestation scolaire « savoir nager » (ASSN)
- 4) Certificat d'aisance aquatique
- 5) Passeport de natation
- 6) Aménagement des bassins par période
- 7) Plan de circulation